

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

En ce début de mandature, nous tenons tout d'abord à saluer les électrices et les électeurs de notre commune. Notre élection au sein de ce conseil n'est pas seulement un honneur, c'est une responsabilité que nous entendons exercer avec une vigilance constante.

La liste de la majorité a largement communiqué, durant la campagne, sur sa **rigueur**. C'est une valeur qui nous tient également à cœur et qui devrait constituer le socle de nos échanges. À ce titre, et pour ne pas ouvrir ce mandat sur une polémique stérile, nous avons choisi de ne pas solliciter le report de cette séance d'installation. Pourtant, la rigueur aurait voulu que le **délai légal minimum de trois jours francs** entre l'envoi de la convocation et la tenue de ce conseil soit respecté, conformément à l'article **L. 2121-11 du CGCT**.

Nous l'acceptons aujourd'hui par esprit de conciliation, mais nous veillerons à ce que cette approximation procédurale ne devienne pas une habitude de gestion. Le rôle des élus de la minorité dans une commune de 1 100 habitants n'est pas d'entraver l'action municipale, mais d'en être le garde-fou. La démocratie locale vit chaque jour à travers le contrôle, la transparence et le respect scrupuleux des deniers publics.

À ce titre, nous souhaitons affirmer trois principes qui guideront notre action durant cette mandature :

1. **La Transparence Totale**
2. **La Rigueur**
3. **Le Respect du Droit :**

Pour traduire ces principes en actes dès aujourd'hui, nous vous remettons officiellement, Madame la Maire, une demande de communication de pièces concernant trois dossiers partagés par les habitants pendant la campagne : la gestion fiscale d'une ancienne propriété militaire, le suivi des garanties de construction de notre gymnase et l'action en justice à l'encontre d'un habitant sans partage préalable avec le conseil municipal en place.

Nous ne serons pas toujours d'accord, et c'est la richesse du débat démocratique. Mais nous formons le vœu que nos échanges soient toujours basés sur les faits et les documents, et non sur les postures.

Nous vous remercions de bien vouloir faire figurer l'intégralité de cette déclaration au procès-verbal de cette séance, c'est pourquoi nous vous en remettons une copie.

**Sandra KARADJIAN BEAU**

**Cédric CHAPLAIN**

**Jean-Yves DAUNAY**